



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 26 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 026-212600886-20240923-DELIB2024_74-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.74 Séance du 23 septembre 2024

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 23 septembre 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 17 septembre 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : M. Gilles GARNIER à M. Claude VOSSEY, Mme Laurence THON à M. Pascal BERRANGER, Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à M. Pierre MELESI, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Éric SAULLE.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 20

M. Éric SAULLE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Régularisation d'un alignement situé chemin du Riousset appartenant à la société MBG

Rapporteur : Pascal BERRANGER

Monsieur le Maire, intéressé par l'affaire, ne prend pas part au vote.

Dans le cadre d'une régularisation d'un alignement situé Chemin du Riousset, la commune envisage d'acquérir les parcelles cadastrées section AD n°192, n°196, n°356, n°358 et n°360, respectivement d'environ 205 m², 85 m², 270 m², 201 m² et 308 m², appartenant à la société MBG, représentée par M. Benoit GAUTHIER.

L'acquisition se fera au prix de 10 euros le m².

Les frais de géomètre et d'acte authentique de vente seront à la charge de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relevant à 180 000€ le seuil de consultation obligatoire du service de France Domaine pour les acquisitions foncières réalisées à l'amiable par les communes ;

Vu le courrier d'accord signé par M. Benoit GAUTHIER le 29/08/2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

- **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées section AD n°192, n°196, n°356, n°358 et n°360 correspondants à une régularisation d'un alignement Chemin du Riousset, d'une superficie totale de 1069 m², au prix de 10 euros le m² ;
- **PRÉCISE** que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune ;
- **DÉSIGNE** Maître Jean-Yves BARNASSON, notaire à Romans-sur-Isère, afin de rédiger l'acte authentique de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout document afférent à ce dossier.



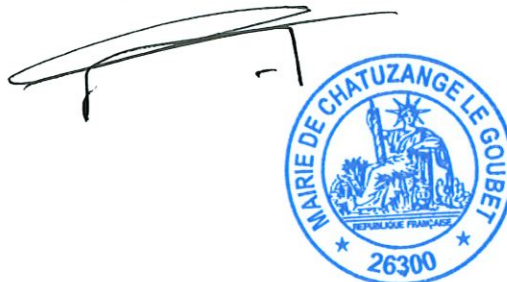
Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 026-212600886-20240923-DELIB2024_74-DE

Séance du 23
septembre 2024

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Commune de Châtigny-le-Goubet
Chemin du Rioussel
Parcelles cadastrales 10 121 137 144
PLAN D'ALIGNEMENT
M1000

BUREAU D'ETUDES "ACTIF"
Aménagement - Coordination - Topographie - Informatique - Fiabilité
Patrick BENISTANT
Tél. / 04 75 47 26 20
Portable 06 82 64 37 65
Place A. Bertholet
26300 MARCHES
Siren 443 973 946 - APE 742 C

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°
2024 - 074

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 026-212600886-20240923-DELIB2024_74-DE

